

Une nouvelle idée socialiste : verbaliser les parents qui fument devant les écoles...

écrit par Yann Kempenich | 7 septembre 2018

Inventeur du slogan soixante-huitard « il est interdit d'interdire », la gauche au pouvoir adore pourtant légiférer pour réduire, limiter ou condamner, et, quand elle ne s'attaque pas à la liberté d'expression, elle jette son dévolu sur la liberté de se mouvoir, sur nos économies, notre patrimoine, nos pensées, nos gestes ou les petits plaisirs de la vie.

Tout en étant complaisante et laxiste avec le halal, le cannabis, la pornographie, l'islam, les djihadistes ou les racailles de cité, la gauche manichéenne sait ce qui est bien pour nous et désigne les totems et tabous. Au hasard :

Regarder et admirer les jolies filles court vêtues l'été = INTERDIT

Rouler dans un vieux cabriolet 306 pompant 10l/100 à 82 km/h = INTERDIT

Boire du vin = INTERDIT ([cancer](#) assuré dès le 1er verre, paraît-il)

Fumer : INTERDIT

Et justement, contre ce dernier vice intolérable, des élus socialistes ont proposé d'interdire de fumer devant les écoles. Ainsi, des arrêtés municipaux bannissant les cigarettes des sorties des maternelles et élémentaires ont été publiés par les maire d'Yvetot, de Ouistreham ou de Kaltenhouse.

L'article du Parisien ne précise pas si l'interdiction est valable pendant les vacances scolaires, à quelle distance la cigarette cesse d'être dangereuse (à 20,01 mètres, c'est bon ?) et si le fait de vapoter ou de mâcher un cure-dent s'apparente à fumer et donc à un geste répréhensible et condamnable.

Personne n'a, pour l'instant, été verbalisé car pour l'élu nordiste de Solesmes, Paul Sagniez, « *on est dans le symbolique* ». En somme, la gauche légifère pour la beauté du geste et tant pis si les lois et règlements inapplicables s'accumulent.

Doit-on interdire aux parents de fumer devant les écoles ?

Plusieurs villes ont pris un arrêté pour punir d'une contravention ceux qui s'aviseraient de griller une cigarette devant les écoles.

Le spectacle est un classique des trottoirs devant des milliers d'écoles de France. 16h30, des parents s'impatientent en attendant la sortie de leur enfant de classe. Par habitude, certains s'allument une cigarette et tirent quelques bouffées de tabac en attendant de voir leur progéniture. Et si cette scène était vouée à disparaître ?

A Bordeaux (Gironde), l'élue socialiste, également médecin et ancienne ministre Michèle Delaunay, veut interdire la cigarette devant les écoles de la ville.

...

A Yvetot ([Seine-Maritime](#)), le maire a repris une idée du conseil des jeunes de la ville et vient de publier un arrêté municipal pour bannir les cigarettes des sorties des maternelles et élémentaires. Ceux qui ne peuvent pas s'empêcher de s'en griller une à cet endroit s'exposent à une amende de 35 euros.

Dans le Nord, à Solesmes, certains parents en avaient assez de voir les enfants shooter dans des cigarettes écrasées au sol ou se brûler avec des mégots encore chauds. Il y a deux ans, l'édile a lui aussi dégainé son arrêté anti-clopes, également adopté par des villes comme Ouistreham (Calvados) ou Kaltenhouse (Bas-Rhin).

« L'amende est de 17 euros, mais personne n'a jamais été verbalisé, explique l'élu nordiste, Paul Sagniez. On est dans le symbolique puisqu'il s'agit d'une zone de 20 m où la cigarette est interdite. Il s'agit de dire aux gens : ne fumez pas juste devant l'endroit où sortent les enfants. »

Dans une rue ouverte au vent, les enfants ne craignent pas grand-chose des cigarettes de leurs parents. *« Il faudrait vraiment qu'il y ait beaucoup de personnes qui fument pour que l'on parle de tabagisme passif »*, estime Isabelle Gerintes, tabacologue à l'hôpital Pierre-Rouques-les-Bluets (Paris XIIe).

« On veut avant tout sensibiliser à la présence de la cigarette dans notre quotidien, explique-t-on à la mairie d'Ouistreham. Ce n'est pas anodin de fumer devant des enfants. » État d'esprit identique à Solesmes, où l'on explique que *« l'important, c'est d'éviter que les enfants agissent plus tard par mimétisme »*.

...

A Yvetot, tous les fumeurs ne sont pas ravis de devoir ingérer leur dose de nicotine de l'autre côté de la rue. *« On ne va pas se battre pour faire appliquer ce décret, glisse le président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de la ville, Philippe Hallard. Je trouve ça un peu dommage de passer par l'interdiction, il y a des choses plus importantes pour nos élèves. Personne n'est assez bête pour souffler sa fumée de cigarette dans la tête des enfants. »*

<http://www.leparisien.fr/societe/doi-t-on-interdire-aux-parents>

[-de-fumer-devant-les-ecoles-06-09-2018-7878933.php](#)